

Introduction à la finance d'entreprise

Les statuts juridiques

Ce cours vous est proposé par Fatmatül PRALONG, enseignante agrégée en sciences économiques, Sorbonne Université et par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Exercice

Attention : ceci est la version corrigée de l'activité.

Objectifs d'apprentissage

- Mettre en pratique le cours
- Analyser le statut juridique d'une entreprise

Énoncé

Le secteur du vélo fonctionne à merveille depuis le déconfinement : vous observez un pic d'activité cinq à six fois supérieur. C'est dans ce contexte que vous décidez de créer votre entreprise de réparation vélo, Recyclo, en début d'année.

Questions

1. Quelles formes juridiques sont les plus adaptées pour commencer rapidement et simplement votre activité en étant le seul maître à bord ?
2. Finalement, vous décidez de vous associer avec deux amis pour vous lancer dans cette création d'entreprise : quelles formes juridiques sont alors possibles ?
3. Quel est l'intérêt de créer une entreprise avec une personnalité morale ?

Correction

1. Une entreprise individuelle est adaptée lorsqu'il s'agit de débiter une activité qui ne nécessite pas un investissement financier ou en capital important. Le coût est très faible, absence de formalités obligatoires qui concernent la création et la vie d'une société (création des statuts, dépôt des comptes annuels au greffe, etc.).

2. Les structures possibles seront donc nécessairement des organisations disposant de la personnalité morale. Par exemple, ce sera soit la SA, la SARL, la SAS, la SNC qui pourra être choisie.

3. Une personne morale est une organisation dotée de la personnalité juridique avec des droits et des obligations, qui la dissocie de la personne physique (l'entrepreneur par exemple).

Dans le cas d'une entreprise individuelle, il n'y a pas de différence entre le patrimoine personnel et celui de l'entreprise : il n'y a pas de personne morale, seulement une personne physique. On parle de responsabilité illimitée c'est-à-dire que les créanciers de l'entreprise peuvent récupérer l'intégralité de leur créance sur les biens personnels du créateur. Il existe cependant une possibilité d'aménagement au moyen de l'EIRL (Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée).

La société permet cette dissociation entre la personne physique et la personne morale et donc de protéger le ou les entrepreneurs (qui se nomment alors actionnaires ou associés). En cas de difficulté, seule la personne morale sera impactée et fera alors l'objet d'une procédure en liquidation judiciaire.

Remarque

Les entreprises individuelles créées depuis le 15 mai 2022 bénéficient d'un régime plus protecteur pour leur patrimoine personnel. Leur responsabilité est limitée aux biens utiles à l'activité professionnelle.

Les entreprises individuelles créées avant le 15 mai 2022 peuvent aussi bénéficier de cette responsabilité limitée pour toutes créances engagées à compter du 15 mai 2022.

Source : economie.gouv.fr

Références

Comment citer ce cours ?

Introduction à la finance d'entreprise, Fatmatül Pralong, AUNEGe (<http://aunega.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.